

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE DE UN DEVIS DESTINÉ À
L'ORGANISATION D'UNE PARADE DE NOEL
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'organisation d'une parade de Noel le dimanche 17 décembre à 17h ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la compagnie MOZAIK ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la compagnie MOZAIK (sise 39 rue de Comines à Armentières) un devis pour assurer l'organisation d'une parade de Noel, soit un montant de **4000 euros TTC** ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 12 mai 2023

DEC 2023_84
Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DGS